



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

ATTESTATION DE RENOUVELLEMENT

QUALIFICATION DU BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL,

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

ATTESTE QUE

M

Né(e) le :

à :

Ayant obtenu le B A F A n° :

QUALIFICATION N°

A OBTENU LE RENOUVELLEMENT DE LA QUALIFICATION SUIVANTE :

Domaine de spécialisation	Date de mise en situation	Lieu de la mise en situation	Organisme	Valable jusqu'au

Fait le à

Le directeur départemental